

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DLH 19 Programme Local de l'Habitat modifié.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L.302-4 ;

Vu la délibération 2009 DLH 95 des 23 et 24 novembre 2009 décidant d'engager la procédure d'élaboration du nouveau programme de l'habitat ;

Vu la délibération 2010 DLH 318 des 15 et 16 novembre 2010 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 adoptant le Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010 ;

Vu la délibération 2014 DLH 1082 en date du 2014, autorisant Mme la Maire de Paris à engager la procédure de modification du Programme Local de l'Habitat telle que prévue par l'article L.302-4 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'avis favorable de l'Etat en date du 8 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le Programme Local de l'Habitat modifié ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 29 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 27 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 27 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 29 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 29 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Le Programme Local de l'Habitat modifié, tel qu'annexé à la présente délibération, est adopté.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO